

MAIRIE DE
HAUTEVILLE-SUR-FIER

HAUTE-SAVOIE
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Tél : 04.50.60.50.04

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 42/2021

Réglementation de la circulation Route d'Annecy
Concernant la réalisation de travaux de dalot

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise CECCON BTP concernant des travaux de dalot,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux débuteront le lundi 13 septembre 2021 pour une durée calendaire de 11 jours.

Article 2 : La circulation sera maintenue par alternat manuel.

Article 3 : La circulation sera limitée à 30 kms/h.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise CECCON BTP.

Article 5 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 6 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

CECCON BTP
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 15 septembre 2021.

Le Maire,
Roland LOMBARD

